



Afin de préparer votre déclaration de revenus, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à nous transmettre en ligne :

Vous avez investi dans l'immobilier

1- Si votre bien n'est pas encore livré, merci de déposer :

- › Le montant des frais de garantie (Hypothèque ou caution) à savoir les frais d'inscriptions hypothécaires ou en privilège de prêteur de deniers
- › Le montant des intérêts d'emprunts, les frais de dossier bancaire et les cotisations d'assurance décès invalidité

2- Si votre bien est livré, merci de déposer :

- › La copie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
- › Le récapitulatif annuel de gestion de votre administrateur de biens et les charges de copropriété (dans le cas où votre bien est loué)
- › Attestation du paiement des intérêts de votre prêt pour 2022
- › Attestation de paiement de l'assurance décès invalidité (ADI) 2022
- › Exemple de bail de votre locataire
- › La taxe foncière 2022 (dernier avis de taxe foncière)
- › Le montant annuel de l'assurance multirisque propriétaire non occupant
- › La déclaration 2042 pré-remplie sur vos revenus 2022
- › Si vous avez effectué des travaux, merci de nous fournir les justificatifs
- › Si vous disposez d'autres revenus fonciers, merci de joindre les justificatifs correspondants afin de les prendre en compte dans le formulaire adéquat

SI VOTRE BIEN EST LIVRÉ MERCI DE RAJOUTER

.....

S'il s'agit de votre 1^{ère} déclaration liée à votre investissement :

- › La copie du procès-verbal de livraison et de remise des clés (recto et verso)
- › Montant des frais de garantie (hypothèque ou caution)

Si vous avez déjà effectué une déclaration foncière pour votre investissement :

- › La régularisation des charges de copropriété au titre de 2021
- › La copie de vos dernières déclarations foncières 2044 ou 2044s ainsi que la 2042 complémentaire pour les investissements Scellier, Duflot ou Pinel

Vous avez souscrit un placement financier

L'attestation de souscription à demander auprès de votre compagnie dans le cadre du suivi fiscal de votre placement.